

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT</p> <p align="center">DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p align="center">DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</p> <p align="center">COMMUNAUTE DE COMMUNES</p> <p align="center">USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 05 Décembre 2017</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 30 Absents : 3 Pouvoirs : 4 Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Nul : 0 Abstentions : 0</p> <p>N° CC 340/2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 05 Décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 29 Novembre 2017</p> <p>Présents : Mesdames Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND. Carine LAVAL, Estelita LACHENAL Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Louis CHAUMONTET, Orlando DOMINGUES, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, André BOUCHET, Stéphane BRUN, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Joseph TRAVAIL, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Jean-Yves MÂCHARD, Hugues PERROT</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carole BRETON donne son pouvoir à M. Bernard REVILLON, M. Grégoire LAFEVERGES donne son pouvoir à Michel BOTERRI, Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à M. Paul COTTERLAZ-RANNARD, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET</p> <p>Absents : Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Christine VIONNET remplacée par M. Hugues PERROT, Bruno PENASA remplacé par M. Orlando DOMINGUES</p> <p>Monsieur Louis CHAMONTET est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : Convention de mise à disposition de locaux et de fonctionnement du multi accueil à Seyssel Ain

Il est proposé d'établir la convention avec l'association ALFA 3 A pour la mise à disposition et le fonctionnement de la halte-garderie « Les Marmottes » à compter du 1^{er} janvier 2017. Le projet de convention est annexé à la convocation.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **APPOUVE** la convention de mise à disposition et d'exploitation de la halte-garderie avec l'association ALFA 3 A,
- **AUTORISE** le Président de la CCUR à signer la convention et à prendre toutes dispositions pour son application.

Pour Extrait Conforme,
Le Président,
Paul RANNARD



*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*